

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### INFORMATION CANADA

LA DATE DE L'APPROBATION PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR DU BAIL DE LOCATION DE LA LIBRAIRIE DE MONTRÉAL—LES MOTIFS DE L'ABSTENTION D'APPELS DE SOUMISSIONS

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, en attendant que le ministre du Travail veuille bien tirer profit de ses loisirs pour nous fournir une déclaration au sujet des arrangements uniques à propos des baux de location d'Information Canada à Montréal, j'aimerais demander au président du Conseil du Trésor s'il est exact que les baux de location en question ont été approuvés le 16 février 1972? Information Canada a-t-il ouvert une librairie en septembre 1972? Si oui, pourquoi le Conseil du Trésor a-t-il approuvé un bail de location débutant le 1<sup>er</sup> novembre 1971? Enfin, le député accepterait-il de déposer le texte de la politique générale en vertu de laquelle des baux de location de ce genre sont signés de temps à autre?

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, tout le monde sait, je crois, que nous avons pour politique qu'aucun bail ne peut être signé avant d'être approuvé par le Conseil du Trésor. Le député confond peut-être les dates auxquelles les diverses transactions ont eu lieu. L'approbation par le Conseil du bail dont il a été question vendredi à la Chambre a été faite en février 1971, et non, comme on l'a indiqué, après la signature du bail.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, le député n'a rien confondu. Il comprend parfaitement ce qu'essaie de faire le gouvernement. Le président du Conseil du Trésor peut-il dire à la Chambre pourquoi le ministère des Travaux publics n'a pas été invité à faire un appel d'offres à ce propos?

**M. Drury:** Monsieur l'Orateur, dans certains cas le ministère des Travaux publics doit satisfaire certaines exigences qui ne peuvent être satisfaites que par un seul locataire possible. Il n'est guère utile dans un tel cas de faire des appels d'offres.

**Des voix:** Oh, oh!

LE SERVICE DE CONTRÔLE AUTOMATIQUE DE L'INFORMATION—LE MOTIF DE L'ABANDON—DEMANDE D'EXPLICATIONS

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question supplémentaire au ministre du Travail, qui, je crois comprendre, tente par tous les moyens de trouver une façon de justifier et d'expliquer la situation. Veut-il expliquer aussi les frais que nécessite le service de contrôle automatique de l'information mis en œuvre par Information Canada en mai 1972 ou avant, à un coût considérable, et puis abandonné puisqu'on n'en avait point besoin? Le ministre peut-il donner le détail de ce programme spécial, nous dire ce qu'il est devenu et pourquoi on l'a abandonné?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je crois que j'aurai l'occasion aujourd'hui de prononcer un bref discours au sujet d'Information Canada, et à ce moment-là je me ferai un plaisir de donner les

### Questions orales

détails exigés par le député de Peace River en ce qui concerne ce projet.

**Une voix:** Ce discours aura besoin d'être long.

MONTRÉAL—LE VERSEMENT DE LOYER PENDANT DIX MOIS DES LOCAUX INOCCUPÉS—LE PAIEMENT DE \$300,000 POUR LA RÉSILIATION D'UN BAIL

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre du Travail. Vendredi dernier, des questions lui ont été posées auxquelles il a promis de répondre aujourd'hui. Je suppose donc qu'il est prêt. Seulement pour rafraîchir sa mémoire; nous voulions savoir si le gouvernement avait versé \$150,000 en loyer durant dix mois alors que les locaux en cause sont demeurés vides, et aussi si le gouvernement a fourni \$300,000 pour résilier un bail. Il devait nous donner des renseignements en réponse à ces deux questions.

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, la réponse à la seconde partie de la question du député est négative: personne n'a reçu \$300,000 pour résilier quelque bail que ce soit. Pour ce qui est du délai de 10 mois après la signature du bail et avant qu'Information Canada prenne possession des lieux, la réponse est affirmative: la somme versée est d'environ \$150,000. J'aimerais signaler, toutefois, qu'il y a un élément dont à mon avis, le député devrait tenir compte. Durant cette période de 10 mois, une mezzanine a été construite dans le cadre de travaux de rénovation permettant au locataire, Information Canada, de disposer de 2,200 pieds carrés supplémentaires—je pourrais vérifier le chiffre exact—et qui a eu pour effet de réduire sensiblement le prix par pied carré.

**M. Hees:** J'aimerais demander au ministre si l'on a fourni un montant quelconque dans le but de résilier un bail et, dans l'affirmative, quel était ce montant?

**M. Munro (Hamilton-Est):** J'ai déjà dit qu'il n'y en avait pas eu de versé.

**M. Hees:** Non, vous avez dit qu'on n'avait pas versé \$300,000. Sachant comment le gouvernement répond aux questions, j'ai pensé que le montant était peut-être légèrement inférieur. Je demande au ministre s'il peut expliquer à la Chambre pourquoi l'on a payé \$25 le pied carré pour ce loyer à Montréal alors que, dans les autres villes, le loyer ne dépassait pas, je crois, \$8 le pied carré, même pour de meilleurs locaux.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Je répondrai encore à la première partie de la question du député d'abord. Aucune somme n'a été versée à qui que ce soit dans le but de résilier un bail. Au député qui demande pourquoi cet emplacement a été choisi, je signalerai que deux autres locaux avaient été envisagés dans les environs, l'un dans l'édifice de la Marine, à \$32, et un autre, qui coûtait entre \$20 et \$21. C'est dire qu'il n'y avait pas tellement de différence dans le prix. Je pourrais faire aussi remarquer au député que les comparaisons faites dans l'article avec d'autres endroits citaient des chiffres nets, mais, pour l'emplacement de Montréal, on a donné un chiffre brut, rénovations comprises.